

**Monsieur TOURTEL REMI
1167 ROUTE DE ST MARCEL
07800 Saint-Georges-les-Bains**

SAINT-GEORGES-LES-BAINS, le 20 AVR. 2026

N/Réf. : DP 00724026A0023

Objet : Non opposition à une déclaration préalable

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable n°DP00724026A0023 enregistrée le 25/03/2026 pour un projet de centrale photovoltaïque situé au 1167 ROUTE DE ST MARCEL à SAINT-GEORGES-LES-BAINS (parcelle cadastrée ZB-0519).

Le service instructeur a procédé à l'instruction de votre dossier. Il s'avère que les travaux sont conformes au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.

Le délai d'instruction de votre déclaration préalable est d'un mois conformément au code de l'urbanisme.

Ainsi, à compter du 26/04/2026, vous bénéficierez d'une décision tacite et vous pourrez commencer les travaux après avoir :

- affiché sur le terrain le récépissé de dépôt pour attester la date de dépôt,
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet.

Vous trouverez ci-joint la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux qui doit être complétée et déposée en Mairie à la fin des travaux.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,



Geneviève PEYRARD



*Pour le Maire et par délégation
L'adjoint chargé de l'Urbanisme
Roger MAZOYER*